



Déclaration liminaire intersyndicale

CTSD du 12 mars 2019

Madame la Directrice Académique, mesdames et messieurs les membres du CTSD,

Les organisations syndicales FSU, FNEC FP FO et UNSA éducation ont pris connaissance des règles que fixe le ministère pour les opérations de mouvement au sein des départements. Nous constatons que celles-ci ne sont pas adaptées au premier degré et à la réalité de notre département.

Le mouvement départemental représente un moment crucial dans la vie des enseignants : il conditionne le lieu et les modalités d'exercice de leur vie professionnelle et a un impact direct sur leur vie personnelle (déménagement, nouveau niveau, nouveau type de poste, nouvelle école, nouveaux collègues, etc...).

Nous constatons une globale insatisfaction de nos collègues lors des opérations de mouvement. Elle est encore plus exacerbée dans notre département dû au fait qu'un certain nombre d'entre eux ont une vie familiale et personnelle dans un département limitrophe et que le coût de la vie en Haute-Savoie est un frein à leur établissement durable dans ce département.

M. Blanquer souhaite gommer cette insatisfaction nommant un maximum de collègues à titre définitif à l'issue du mouvement. Tout cela n'est que pure statistique démagogique. Comment un enseignant ayant été contraint de baliser la moitié du département, voire le département entier peut-il être satisfait de son affectation s'il se retrouve très loin de son logement sur un poste qu'il n'a pas voulu ?

De plus, nous constatons une impréparation qui va sans nul doute entraîner des retards dans les affectations des personnels. Les reports de phases de saisie et des instances qui suivront sont déjà à prévoir. Ces reports s'accompagnent de dysfonctionnements importants et chronophages pour les services administratifs. Les personnels sont confrontés à une nouvelle application informatique pour laquelle ils auront été formés tardivement.

Aux orientations prises par le ministère, les organisations syndicales FSU, FNEC FP FO et UNSA éducation opposent :

- Le maintien de l'AGS comme élément central du barème pour tous les postes,
- La suppression des postes profilés au profit de postes à exigences particulières,
- Le maintien de la seconde phase du mouvement voire le retour à une seconde phase informatisée
- Des affectations sur des postes précis et non sur des zones
- Des affectations à titre provisoire pour les collègues n'ayant pas obtenu des postes précis
- Le retour à des vœux géographiques qui ne soient pas obligatoires dont nous avons déjà prouvé l'inutilité.

Pour les organisations syndicales, les mesures ministérielles dégradent également les conditions des personnels administratifs au moment où le ministre annonce la suppression de 400 postes d'administratifs.